

## Retrait du décret sur les GHT !

Malgré l'opposition de plusieurs organisations syndicales (FO, CGT et SUD) de la Fonction Publique Hospitalière, malgré les profondes réticences et inquiétudes de nombreux directeurs d'hôpitaux, malgré le refus des établissements spécialisés en psychiatrie d'être intégrés dans des Groupements Hospitaliers de Territoire généralistes, le gouvernement a décidé de publier son décret sur les GHT, au journal officiel du 29 avril.

Il s'agit d'un véritable tsunami dans la restructuration de l'offre de soins publique, qui va s'accompagner de la mise en œuvre de coupes claires dans les effectifs.

C'est la « réforme » la plus importante qu'ait connu notre système hospitalier depuis 1945. Elle concerne directement et profondément les 1 000 établissements publics de santé français qui ne devraient plus être, dans la réalité, que 170 dans quelques mois.

Cette « réforme », issue de la loi Touraine dite « *de modernisation de notre système de soins* », dont nous demandons l'abrogation, s'inscrit dans la baisse des dépenses publiques résultant du pacte de responsabilité. Elle va se traduire par un plan de réduction des effectifs sur les établissements à hauteur de 22.000 postes et de suppression de 16 000 lits.

Avec ce décret, les GHT vont conduire les agents hospitaliers à la mobilité forcée qui leur sera imposée du fait des activités regroupées sur « *l'établissement support* ».

Ce dispositif participe des attaques sur les droits collectifs des salariés, à l'exemple du projet de loi El Khomri qui veut inverser la hiérarchie des normes.

### **C'est pourquoi, FO exige le retrait du décret GHT.**

FO qui revendique le maintien de l'autonomie des établissements, et donc du plein exercice de tous les hôpitaux, de toutes les instances (Conseils de surveillance, CTE, CME), appelle les personnels et leurs organisations syndicales à se réunir pour préparer la riposte pour défendre les postes, les lits, toutes les activités en s'opposant ainsi aux GHT et à leurs conséquences sur les personnels.

*Le secrétariat fédéral*

*Paris, le 29 avril 2016*

Fédération des Personnels  
des Services Publics et  
des Services de Santé  
Force Ouvrière

[www.fo-publics-sante.org](http://www.fo-publics-sante.org)  
[fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)  
[fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com)

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome  
75017 PARIS